

LES RÈGLES À RESPECTER À BORD TRANSPORT À LA DEMANDE

Le Transport à la Demande n'est pas un service de taxi, c'est **un service de transport collectif**.

Il est co-organisé par la **Région Nouvelle Aquitaine** et la **Communauté de Communes les Coteaux Bordelais**.



Le service de Transport à la Demande fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi matin de 8h à 13h.



La réservation des trajets s'effectuera au plus tard la veille du déplacement avant 18h (0 970 870 870).



En cas d'annulation, penser à informer la centrale de réservation dès que possible, sous peine de sanctions en cas d'annulations tardives.



L'accès au véhicule est conditionné à la réservation préalable du trajet et à la possession d'un titre de transport valide.



La prise en charge et la dépose des voyageurs s'effectueront à l'adresse communiquée lors de la réservation. Pas de modification possible pour les destinations.



L'agent de conduite a la charge de transporter les usagers et de les aider si besoin en fonction des capacités motrices pour monter et descendre du véhicule. L'usager reste entièrement responsable de ses effets personnels.



Les usagers doivent respecter les règles de politesse et de courtoisie vis-à-vis de l'agent de conduite et envers les autres usagers présents dans le véhicule.



Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Le voyageur doit rester assis durant tout le trajet et ne quitter sa place qu'au moment de la descente.



Le règlement d'usage du Transport à la Demande est à disposition des usagers au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet.



En cas d'infraction au règlement ou d'incivilités, des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive seront appliquées par la Communauté de Communes.